

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence se sont réunis le 20 juin 2024 à l'Espace culturel Renaissance d'Orgon sur la convocation qui leur a été adressée le 14 juin 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

Délibération 90/2024 à 112/2024 : Présents : 26 / Pouvoirs : 15/ Excusés : 1 / Votants : 41

N°	Objet	Décision du conseil de communauté
90/2024	Renouvellement de l'adhésion à Provence Promotion pour l'année 2024	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
91/2024	Renouvellement de l'adhésion à Initiative Pays d'Arles pour l'année 2024	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
92/2024	Accueil touristique : convention de partenariat entre Terre de Provence et les 13 communes	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
93/2024	Signature des Contrats de Mixité Sociale 2023/2025 avec les communes de Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues et Rognonas	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
94/2024	Attribution de subvention : Programmation du Contrat de Ville 2024	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
95/2024	Attribution de subvention : Action Sociale 2024 : Subvention à la Maison des Adolescents 13 Nord (MDA Nord)	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
96/2024	Attribution de subvention Action Sociale 2024 : Subvention au Pôle Ressources Parentalité et Famille (PRPF)	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
97/2024	Attribution de subvention : Politique de la Ville 2024 : Subvention pour la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et aide aux victimes – APERS – intervenant social en gendarmerie	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
98/2024	Attribution de subvention Politique de la Ville 2024 : Subvention pour la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et aide aux victimes – APERS – permanence d'aide et d'accompagnement des victimes	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
99/2024	Rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
100/2024	Modalités de remboursement des cartes de déchèteries	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
101/2024	Renouvellement de la convention de délégation de compétence avec la métropole Aix-Marseille-Provence	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
102/2024	Délégation de signature à la Présidente pour les baux jusqu'à 24 000 €	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
103/2024	Délégation de pouvoir à la Présidente en matière d'assurances	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
104/2024	Mandat au CDG 13 : contrat collectif risque prévoyance /santé	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)

105/2024	Création de postes emploi permanent	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
106/2024	Avancement annuel	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
107/2024	Garantie d'emprunt suite transfert de prêt à la Régie des eaux (commune de Rognonas)	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
108/2024	Décision modificative n°1 : budget principal	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
109/2024	Décision modificative n°1 : budget eau	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
110/2024	Décision modificative n°1 : budget assainissement	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
111/2024	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collectif Prouvenco/Observatoire de la langue et de la culture Provençale	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
112/2024	Dissolution de la SPL AREA	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)

Vu pour être affiché et publié sur le site internet de la communauté dans les 7 jours suivant le conseil communautaire

Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L. 5211-1 du CGCT

**La Présidente,
Mme Corinne CHABAUD**

